

Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL**

Du 22 mai 2017

Présents : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Valérie GRATIAS - Magaly JOING - Rose-Marie MELENDU - Joël OULIE - Anne-Marie ROBERT.

Absents excusés (avec procuration) : Régis ARTIS (procuration à Nicolas FEDOU) - Fabienne TAPPARO (procuration à Gilles VIEULLES).

Absents excusés (sans procuration) : Néant.

Absents non excusés : Vincent MAHOUT.

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK.

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 : Ressources Humaines : autorisation de recruter un contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le recours à un contrat d'apprentissage. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité/établissement. Il s'agit d'une formation en alternance validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2/ DELIBERATION N°2 : Ressources Humaines : demande de subvention auprès du FIPHFP

Monsieur le Maire propose de recruter une personne en contrat d'apprentissage aménagé. Considérant que le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités/établissements territoriaux dans l'intégration d'apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé, Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du FIPGFP.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 : Ressources Humaines : Régularisation des heures de l'emploi d'ATSEM.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'emploi d'ATSEM de 29h50/semaine ne correspond pas exactement au travail effectué.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire le conseil municipal décide d'augmenter les heures de l'emploi d'ATSEM de 29.50h à 29.68/semaine.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4/ DELIBERATION N°4 : Ressources Humaines : Suppression de l'emploi de technicien et création de l'emploi de technicien principal 2° classe.

Dans le cadre de l'évolution des carrières du personnel territorial, Monsieur le Maire propose la suppression de l'emploi de technicien et la création de l'emploi de technicien principal 2° classe.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5/ DELIBERATION N°5 : Redevance d'Occupation du Domaine public (RODP).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques.

Pour l'année 2017, le montant de la RODP s'élèvera à 1028.23€.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6/ DELIBERATION N°6 : Appartement communal : détermination du tarif de location du T3 situé 1 rue des Rosiers.

Monsieur le Maire propose que le tarif de la location de l'appartement communal situé 1 rue des Rosiers soit fixé à compter du 1^{er} juin 2017 à : 470 € charges comprises.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7/ DELIBERATION N°7 : Marchés Publics : Délégation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant les marchés publics.

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal lui donne délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans limitation de montant (hors taxes).

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales il rendra compte des décisions qu'il aura prises dans le cadre de cette délégation.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

8/ Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018.

Par tirage au sort à partir de la liste électorale mise à jour, les trois jurés d'assises sont :

- GRAHAM FONCECA Thierry
- BACOU Sébastien
- MURILLO Caroline

Fin de la séance à 19H30